

INDEX

Abus sexuels

- Entente multisectorielle, partie I, par. 15; INF-1

Accès au dossier

- — de la cour par le procureur, ACC-1
- — du procureur (LSJPA), ADO-4
- — du registre du délinquant à haut risque
 - procédure, RDH-1
- Confidentialité des informations, ACC-3
- Demande par une compagnie d'assurance (LSJPA), ADO-4
- Demande par l'accusé ou son avocat (LSJPA), ADO-4
- Protection de la jeunesse
 - demande au Bureau du service juridique, ACC-1

Accueil du témoin de la poursuite

- Information fournie par le procureur, partie I, par. 12; TEM-1

Accusation

- Choix de l' —, partie I, par. 3 et 4; ACC-3
- Choix entre deux lois (principe), partie I, par. 5; ACC-4
- Choix entre infraction criminelle ou pénale, partie I, par. 4; ACC-3 et ACC-4
- Contestation constitutionnelle, AVI-1
- Dépôt de l' — (critères), partie I, par. 2 et 3; ACC-3
- Direct (acte d' —), partie I, par. 8; ACC-2
- Drogues, DRO-1
- Enlèvement d'un enfant de moins de 14 ans par un parent, ENL-1 et MAN-2
- Erreurs judiciaires (éviter les), lors de —, ACC-3 et ADN-1
- Facteurs à considérer
 - décision sur l'opportunité, ACC-3
- Gangstérisme, GAN-1
- Infraction commise par un policier, POL-1
- Infraction relative à un décès, COR-1
- Infractions hybrides, partie I, par. 4; ACC-5
- Membre d'un ordre professionnel (— contre un), REN-2
- Multirécidiviste, CAP-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Négociation de plaidoyer, partie I, par. 10; PLA-1
- Non-judiciarisation (programme de), partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1
- Ordonnance d'arrêt des procédures, NOL-1
- Organisation criminelle (—concernant les activités d'une), GAN-1
- Ouverture d'esprit tout au long des procédures, ACC-3
- Policier (— contre un), POL-1 et POL-2
- Privilégiée, partie I, par. 8; ACC-2
- Programme de non-judiciarisation, partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1
- Rapport complet à l'autorisation, ACC-3
- Regroupement des chefs d'—, partie I, par. 3; DRO-1
- Transférée à l'intérieur du Québec, REP-1, TRA-2 et TRA-3
- Transférée hors du Québec, TRA-2

Accusé non représenté

- Adaptation des interventions, partie I, par. 9
- Communication de la preuve, partie I, par. 6; PRE-1
- Négociation de plaidoyer lorsque —
 - compréhension, partie I, par. 9, PLA-1
 - principe, partie I, par. 9, PLA-1
 - rappel de son droit, PLA-1

Acte d'accusation

- Choix de l' —, partie I, par. 3
- Dépôt de l' — (critères), partie I, par. 3; ACC-3
- Direct, partie I, par. 8; ACC-2
- Infractions hybrides, partie I, par. 4; ACC-5
- Membre d'un ordre professionnel (— contre un), REN-2
- Négociation de plaidoyer, partie I, par. 8; PLA-1
- Ordonnance d'arrêt des procédures, NOL-1
- Privilégié, partie I, par. 8; ACC-2
- Regroupement des chefs d'accusation, partie I, par. 3
- Transféré à l'intérieur du Québec, TRA-2
- Transféré hors du Québec, TRA-2

ADN

- Approbation de la dénonciation et du mandat. ADN-1
- Négociation du prélèvement d'—, (prohibition de), PLA-1
- Procédure pour l'obtention du mandat, ADN-1
- Suivis
 - analyses (— des) après le plaidoyer de culpabilité, ADN-1
 - après la conclusion du dossier, ADN-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- dossier, ADN-1
- mandat, ADN-1

Adolescents

- Accès et destruction des dossiers, ADO-4
- Autorisation de la dénonciation, partie I, par. 14
- Assujettissement à une peine applicable aux adultes, ADO-4
- Mesures extrajudiciaires, partie I, par. 14
- Négociation de plaidoyer, PLA-1
- Poursuite contre un —, partie I, par. 14; ADO-1, ADO-2 et ADO-4
- Rapport prédécisionnel, ADO-4
- Traitement des dossiers, ADO-4

Affidavit

- Preuve par —, partie I, par. 12; PRE-2
- Témoin non présent, PRE-2 et TEM-7

Agent de la paix

- Crime commis par —, NOJ-1
- Dénonciation par un —
 - demande de révision de la décision du procureur, ACC-3
- Infraction commise par un —, POL-1 et POL-2
- Infraction grave en matière de fraude fiscale
 - consultation de l'enquêteur, PLA-1
- Négociation de plaidoyer
 - consultation de l' —, PLA-1

Agression sexuelle

- Bail, résiliation à la suite d'une —, BAI-1
- Information à la victime, PLA-1 et PRO-3
- Infractions d'ordre sexuel envers les adultes, partie 1, par. 17; INF-2
- Infractions envers les enfants, partie 1, par. 15; INF-1
 - inscription au RDHR —, RDH-1
- Orientations gouvernementales, partie I, par. 17
- Remise en liberté, partie I, par. 17

Ajournement

- Pénal, TEM-7
- Remise et délai d'audition, partie I, par. 11 et 12; PRO-3, TEM-1 et TEM-7

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

Alcofrein

- Capacité de conduite affaiblie, CAP-1

Aliénation mentale

- Requête en vertu de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*
 - non-intervention du procureur, TRO-2

Analyses génétiques, ADN-1

Annexes

- Affidavit (concernant l'absence de compte), PRE-2
- Affidavit (concernant les copies des livres ou registres d'une institution financière), PRE-2
- Affidavit visant à établir la propriété de biens et leur valeur, PRE-2
- Affidavit visant à établir la valeur d'un bien, PRE-2
- Articles 95 et 95.1 du *Code de procédure civile*, AVI-1
- Attestation de l'officier public selon l'article 1974.1 du *Code civil du Québec*, BAI-1
- Avis de peine minimale, DRO-1
- Avis selon l'article 568 C.cr., PRO-5
- Communication de la preuve (Enregistrement vidéo ou support informatique), PRE-1
- Communication de la preuve (Preuve autre qu'un enregistrement vidéo ou support informatique), PRE-1
- Conditions pour les engagements contractés en vertu des articles 810.1 et 810.2 C.cr., ENG-2
- Déclaration de principe concernant les témoins, TEM-1
- Déclaration de services aux citoyens du Directeur des poursuites criminelles et pénales, TEM-1
- Demande en vertu de la Partie XXIV du *Code Criminel* (Délinquant dangereux / Délinquant à contrôler), DEL-1
- Demande d'attestation en vue de la résiliation d'un bail, BAI-1
- Demande d'autorisation d'accès à un dossier en vertu du paragraphe 96c.1) de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, ACC-1
- Demande d'inscription au Registre des délinquants à haut risque (RDHR), RDH-1
- Fiche à compléter visant à obtenir l'autorisation du procureur en chef pour présenter une demande d'ordonnance de renvoi pour évaluation, DEL-1
- Formulaire à compléter aux fins d'un appel, APP-1
- Formule de consentement du Directeur des poursuites criminelles et pénales au transfert, TRA-2

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Formule de demande de la part d'un prévenu ou d'un accusé en vertu de l'article 479 C.cr., TRA-2
- Grille d'analyse, traitement non judiciaire pour adultes, NOJ-1
- Lettre type au Tribunal administratif, TRO-1
- Lettre type d'avertissement, NOJ-1
- Lettre type de mise en demeure (ordonnance de probation), NOJ-1
- Lettre type de demande d'accès au dossier judiciaire de protection, ACC-1
- Lettre type pour le laboratoire, ADN-1
- Lettre type pour l'enquêteur, ACC-3
- Lettre type pour l'enquêteur, ADN-1
- Liste des articles de loi mentionnés à la directive CAP-1, CAP-1
- Liste des articles de loi visés par le programme de traitement non judiciaire pour adultes, NOJ-1
- Liste des infractions relevant du Directeur aux fins d'inscription au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics, REN-3
- Liste des organismes pour lesquels le Bureau du service juridique doit être informé des poursuites criminelles intentées contre l'un de leurs membres, REN-2
- Ordonnance d'arrêt des procédures (*nolle prosequi*), NOL-1
- Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale (extrait), VIO-1
- Programme de traitement non judiciaire pour adultes, NOJ-1
- Rapport suite à une demande de transfert de dossier d'un district à un autre, TRA-3
- Refus d'attestation selon l'article 1974.1 du *Code civil du Québec*, BAI-1
- Traitement non judiciaire, grille d'analyse, NOJ-1

Antidémarrreur

- Accusation - Choix de poursuite, ACC-4

Appel

- Avis à la victime, partie I, par. 11; APP-1 et TEM-1
- Comité des appels, APP-1
- Drogues (— sur peine), DRO-1
- Procédure concernant les appels, APP-1

Arrestation

- Enlèvement d'un enfant de moins de 14 ans, ENL-1
- Mandat d' —, demande de délivrance, MAN-3
- Mandat d' — non exécuté, MAN-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Mandat d' —, visa, MAN-3

Arrêt des procédures

- Ordonnance d' — (*nolle prosequi*), NOL-1

Assistance à juriste ou un autre poursuivant

- En matière pénale, REP-1

Assujettissement à une peine applicable aux adultes

- Attestation, ADO-4

Audiovisuel

- Communication de la preuve, PRE-1
- Témoignage par enregistrement vidéo, TEM-6
- Témoignage par télévision en circuit fermé, TEM-5

Audition

- Remise de cause et délai d' —, PRO-3

Autorisation de la dénonciation

- ADN, ADN-1
- Adolescent, partie I, par. 14; ADO-4
- Choix de poursuite, partie I, par. 4; ACC-4
- Choix entre infraction criminelle ou pénale, partie I, par. 4; ACC-3 et ACC-4
- Critères, partie I, par. 2; ACC-3
- Drogues, DRO-1
- Enlèvement d'un enfant de moins de 14 ans, ENL-1 et MAN-2
- Erreurs judiciaires (éviter les), lors de —, ACC-3
- Facteurs à considérer, décision sur l'opportunité, ACC-3
- Gangstérisme, GAN-1
- Infraction criminelle commise par un policier, POL-1
- Infractions d'ordre sexuel envers les adultes, partie I, par. 17; INF-2
- Infractions envers les enfants, partie I, par. 15; INF-1
- Mandat d'arrestation
 - demande de délivrance, MAN-3
 - visa, MAN-3
- Non-judiciarisation (programme de), partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1
- Nudité, NUD-1
- Opportunité de poursuite (critères relatifs à), ACC-3 et INF-1
- Organisation criminelle (— concernant les activités d'une), GAN-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Ouverture d'esprit, ACC-3
- Ouverture d'esprit tout au long des procédures, ACC-3
- Preuve insuffisante, obligation de considérer les articles 810.1 et 810.2 C.cr., ACC-3
- Produits de la criminalité, — pour un mandat de perquisition, MAN-2 et PRO-7
- Programme de non-judiciarisation, partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1
- Rapport d'enquête, ACC-3
- Rapport complet à l' —, ACC-3
- Regroupement des chefs d'accusation, partie I, par. 3
- Révision de la décision du procureur, ACC-3
- Sport (acte criminel commis lors de la pratique d'un), SPO-1

Autorisation de la poursuite

- Acte d'accusation, (dépôt de l'), partie I, par 3; ACC-3
- Choix entre deux lois (principe), partie I, par. 5; ACC-4
- Gangstérisme, GAN-1
- Infraction commise par un policier, POL-1
- Infractions hybrides, partie I, par. 3; ACC-5
- Organisation criminelle (— concernant les activités d'une), GAN-1
- Regroupement des chefs d'accusation, partie I, par. 3

Autorisation du directeur

- Communication publique, MED-2
- Extradition au Canada d'un criminel, EXT-1
- Ordonnance d'arrêt des procédures (*nolle prosequi*), si acte d'accusation direct, NOL-1
- Ordonnance de blocage, PRO-7
- Porte-parole officiel lors d'une communication publique, MED-2
- Représentation d'un juriste ou d'un autre poursuivant à l'étape du procès, REP-1 et TRA-3
- Représentation d'un autre poursuivant à l'étape d'une requête contestée en changement de district, REP-1 et TRA-3

Autorisation du procureur en chef

- Acte d'accusation direct, ACC-2
- Arrêt des procédures (*nolle prosequi*), NOL-1
- Avis de récidive, CAP-1
- Commission rogatoire, TEM-2
- Communication publique, MED-2
- Délinquant dangereux ou délinquant à contrôler, DEL-1 et RDH-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Gangstérisme (dépôt d'une accusation de), GAN-1
- Interview par le procureur, partie I, par. 14; MED-2
- Opportunité
 - facteurs à considérer, partie I, par. 2 et 3; ACC-3
- Ordonnance de blocage, PRO-7
- Organisation criminelle (dépôt d'une accusation concernant les activités d'une), GAN-1
- Mandat d'arrestation non exécuté (mettre un terme au dossier d'un), MAN-1
- Mandat
 - dénonciation en matière d'analyses génétiques, ADN-1
 - dénonciation relative à la saisie de matériel journalistique, MED-1
 - dénonciation relative à la saisie de produits de la criminalité, PRO-7
- Multirécidiviste (définition de), CAP-1
- Plaidoyer à infraction incluse pour une infraction dont la mort résulte ou une infraction prévue à l'article 469 C.cr., PLA-1
- Porte-parole, MED-2
- Poursuite privée, PRI-1
- Procès par jury, PRO-5
- Produits de la criminalité, MAN-2 et PRO-7
- Réduction d'une accusation entraînant une peine minimale, PLA-1
- Réduction d'une poursuite criminelle en infraction pénale
 - principe, partie I, par. 10; PLA-1
 - autorisation du procureur en chef, PLA-1
- Renvoi du procès dans une autre circonscription territoriale, REN-1
- Représentation d'un juriste ou d'un autre poursuivant, REP-1 et TRA-3
- Retrait du plaidoyer
 - non opposition du procureur si contrainte, partie I, par. 10
 - réévaluation de la preuve, partie I, par. 10
- Substitution par l'article 810 C.cr.
 - principe, PLA-1 et VIO-1
 - autorisation du procureur en chef, PLA-1
- Transcription sténographique de l'enquête du coroner, COR-2
- Transfert de dossier à une cour municipale, TRA-2

Avantages accordés à un témoin, partie I, par. 9; COL-1

Avis

- Adoption des directives, Notes au lecteur
- — d'appel, APP-1
- — de refus à l'enquêteur, ACC-3
- Appel (— à la victime), APP-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Contestation constitutionnelle (— de), AVI-1
- Décès d'un enfant (— au BSJ), INF-1
- Délinquant dangereux / Délinquant à contrôler
 - suivi de la demande au BAE et au Service correctionnel du Canada, DEL-1
- Dérogation à une entente (— au procureur en chef), PLA-1
- Dossier d'enlèvement international d'enfant
 - — à la Direction des services professionnels – Service d'entraide internationale au ministère de la Justice, ENL-1
- Ministre (— du, Orientations et mesures), partie I
- Négociation de plaidoyer
 - victime (— à la), PLA-1
- Ordonnance de condamnation pécuniaire, (— au procureur en chef), ORD-1
- Peine minimale, (— à l'accusé), DRO-1
- Poursuite contre un membre d'un ordre professionnel, (— au BSJ), REN-2
- Poursuite contre un policier, (— au BSJ), POL-1 et POL-2
- Pouvoir d'exiger un procès par jury, (— au directeur), PRO-5
- Produits de la criminalité
 - — au directeur, PRO-7
- Récidive (— de), CAP-1
- Recours extraordinaire contre un juge, (— au BSJ), REC-1
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics, (— au BSJ), REN-3
- Requête visant la condamnation pécuniaire, (— au procureur en chef), ORD-1

Avocat

- Assistance à un autre poursuivant, REP-1
- Infraction criminelle commise par un membre du Barreau, REN-2

Bail résidentiel

- Attestation en vue de résilier, BAI-1
- Résiliation
 - sécurité menacée, BAI-1

Balance publique

- Sécurité routière
 - infraction relative aux surcharges, SEC-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

Banque

- Preuve par affidavit, PRE-2

Barreau

- Infraction criminelle commise par un membre du —, REN-2

BAVAC (Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels)

- Contribution pénale versée à un organisme, PEI-2

Biens saisis

- Détention des —
 - preuve de la nécessité, SAI-1
- Produits de la criminalité
 - procédure de saisie et confiscation, ACC-5 et PRO-7
- Véhicule
 - procédure de saisie et confiscation, CAP-1

Bref de prérogative contre un juge

- Intervention du Directeur, REC-1

Capacité de conduite affaiblie

- Accusation, choix de poursuite, ACC-4
- Avis de récidive, CAP-1
- Mise en accusation des multirécidivistes, ACC-5 et CAP-1
- Remise en liberté du prévenu, partie I, par. 17.1; CAP-1 et TOX-1
- Remise en liberté des récidivistes, partie I, par. 17.1; CAP-1 et TOX-1
- Représentations sur la peine, partie I, par. 17.1; CAP-1
- Saisie et confiscation d'un véhicule, CAP-1

Cassette vidéo ou autre support informatique

- Témoignage
 - disposition de la —, TEM-6

Cautionnement

- Dossiers d'agression sexuelle, partie I, par. 17
- Dossiers de capacité de conduite affaiblie, partie I, par. 17.1; CAP-1
- Dossiers de drogues, DRO-1
- Violence conjugale
 - comparution et enquête sur mise en liberté, VIO-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

Cautionnement fourni par le procureur général

- Produits de la criminalité
 - procédure de saisie et confiscation, PRO-7

CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels)

- Ordonnance de contribution pénale, PEI-2

Chambre des notaires

- Infraction criminelle commise par un membre de la —, REN-2

Chef d'accusation

- Choix du —, partie I, par. 3
- Choix entre deux lois (principe), partie I, par. 5; ACC-4
- Infractions hybrides, partie I, par. 4; ACC-5
- Négociation de plaidoyer, partie I, par. 8; PLA-1
- Regroupement des —, partie I, par. 3

Choix

- Accusations (— des), partie I, par. 3
- Drogues (— des accusations), DRO-1
- Infractions hybrides, partie I, par. 4; ACC-5
- Lois (— entre deux)
 - autorisation de la dénonciation, partie I, par. 5; ACC-4
- Mode de poursuite, ACC-5
- Non-judiciarisation (programme de), partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1
- Poursuite (— de), ACC-4
- Programme de non-judiciarisation, partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1

Choses saisies

- Détention des —
 - preuve de la nécessité, SAI-1
- Produits de la criminalité
 - procédure de saisie et confiscation, MAN-2 et PRO-7
- Véhicule
 - procédure de saisie et confiscation, CAP-1

Circonscription territoriale

- Renvoi dans une autre —
 - motifs, REN-1
 - transfert, REP-1, TRA-2 et TRA-3

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

Citation à procès

- Consentement du procureur, ENQ-1
- Témoin incapable de témoigner au procès, ENQ-1

Code de la sécurité routière

- Application consécutive à une condamnation au criminel, SEC-2
- Balances publiques
 - infractions relatives aux surcharges, SEC-1

Code « Stat A »

- Violence conjugale - Intervention du procureur, VIO-1

Collaborateur de justice

- Avantages accordés à un témoin —, partie I, par. 13; COL-1
- Définition du témoin —, COL-1
- Dépôt en preuve de l'entente, COL-1
- Négociation de l'entente
 - comité de contrôle (par le), COL-1
- Test polygraphique, COL-1
- Utilisation du témoin —, COL-1

Collège des médecins

- Infraction criminelle commise par un membre du —, REN-2

Comité des appels

- Procédure concernant les appels, APP-1

Commission d'examen (Tribunal administratif), TRO-1

Commission rogatoire

- Avis au procureur en chef du bureau du directeur des poursuites criminelles et pénales, TEM-2
- Procédure à suivre, TEM-2

Communication

- Adolescents (— de renseignements concernant les), ADO-4
- Autorisation de — publique, MED-2
- Condamnation ou accusation criminelle, disciplinaire, déontologique, ACC-3 et PRE-1
- Confidentielle, PRE-1 et TEM-4
- Déclaration sur support informatique de —, PRE-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Entente intervenue avec un collaborateur de justice (— de l'), PRE-1 et COL-1
- Information sur le système de justice, partie I, par. 19; MED-2
- Médias (— avec les), partie I, par. 19; MED-2
 - information transmise aux médias, partie I, par. 19; MED-2
 - mêlées de presse, partie I, par. 19; MED-2
- Pornographie (visionnement de la —), POR-1
- Pornographique (matériel), accès à la —, POR-1
- Preuve (— de la)
 - accusé non représenté, PRE-1
 - avis aux témoins, PRE-1
 - déclaration « un témoin dira » (sous forme de), PRE-1
 - déclarations supplémentaires en guise de —, PRE-1
 - dossiers inactifs, PRE-1
 - enregistrement de déclaration sur support informatique, PRE-1
 - faits nouveaux, PRE-1
 - obligation continue jusqu'à la conclusion du dossier, PRE-1
 - moment de la —, PRE-1
 - pertinence des renseignements, PRE-1
 - pornographie, POR-1
 - principe, partie I, par. 6; PRE-1
 - protection des renseignements, PRE-1
 - rapport d'enquête avant l'autorisation sauf exception, ACC-3
 - renseignements confidentiels ou privilégiés, PRE-1 et TEM-4
 - supplémentaires, PRE-1
 - témoin (refus de le soumettre à un interrogatoire ou à une expertise en guise de —), PRE-1
- Policier, poursuite pénale, (— au BSJ), POL-2
- Privilégiées, PRE-1 et TEM-4
- Procureur et le ministère ou l'organisme-client (— entre le), LOI-1
- Publique
 - à titre de citoyen, MED-2
 - à titre de procureur, partie I, par. 19; MED-2
 - conférence, MED-2
 - cours, MED-2
 - écrit, MED-2
 - principes généraux à respecter lors d'une — publique, MED-2
- Vérification lors de l'autorisation, ACC-3
- Visionnement en matière de pornographie lors de la —, POR-1

Communication publique

- Autorisation, MED-2

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Définition, MED-2
- Principes généraux à respecter lors des —, MED-2

Comparution

- Audition Tribunal administratif (Commission d'examen), TRO-1
- Mandat d'arrestation (— par), MAN-3
- Violence conjugale
 - enquête sur mise en liberté, VIO-1

Comptable

- Infraction criminelle commise par un membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés, REN-2

Concours publicitaires

- Politique de poursuite, LOT-1

Condamnation

- Antérieure
 - avis de récidive, CAP-1
- Criminel (— au)
 - application du *Code de la sécurité routière*, SEC-2
 - d'un agent, ACC-3, POL-2 et PRE-1
- Disciplinaire et déontologique, ACC-3 et PRE-1
- Pécuniaire (ordonnance de — visant le Directeur ou le Procureur général), ORD-1
- Policier (— pénale), avis au BSJ, POL-2

Conduite d'un véhicule à moteur

- Accusation, choix de poursuite, ACC-4, ACC-5 et CAP-1
- Affaiblie, avis de récidive, partie I, par. 17.1; ACC-5 et CAP-1
- Confiscation en vertu du *Code de la sécurité routière*, SEC-2
- Interdiction (— pendant), avis de récidive, CAP-1
- Saisie et confiscation, CAP-1

Conduite du procureur

- Communication publique
 - à titre de citoyen, MED-2
 - à titre de procureur, partie I, par. 19; MED-2
- Conflit d'intérêts
 - ordonnance de contribution versée à un organisme, PEI-2
- Médias (— avec les médias)

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- information transmise aux médias, partie I, par. 19; MED-2
- mêlées de presse, partie I, par. 19; MED-2
- Orientations et mesures, partie I
- Plaidoiries (— lors des), PRO-2
- Traitement des demandes de communication (— lors de traitement des demandes de communication), partie I, par. 19; MED-2

Conférence

- Communication publique
 - autorisation, MED-2

Confiscation

- Produits de la criminalité
 - procédure de saisie et —, PRO-7
- Véhicule
 - procédure de saisie et —, CAP-1

Confiscation du permis de conduire

- Condamnation au criminel (— consécutive à), SEC-2

Conflit d'intérêts

- Ordonnance de contribution versée à un organisme
 - recommandation du procureur, PEI-2
- Transfert de dossier d'une cour municipale au Directeur en raison de —, TRA-4
- Transfert de dossier d'un poursuivant désigné au Directeur en raison de —, TRA-4

Conjoint

- Violence conjugale
 - comparution et enquête sur mise en liberté, VIO-1
 - politique de poursuite, partie I, par. 16; VIO-1
 - retrait de plainte ou refus de témoigner par le —, VIO-1

Consentement du procureur

- Procès devant juge sans jury, PRO-4
- Renvoi à procès, ENQ-1

Constat d'infraction

- Infraction aux lois du Québec
 - autorisation du —, LOI-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Transfert dans un autre district, TRA-3

Constitutionnelle

- Contestation, AVI-1

Contestation constitutionnelle, AVI-1

Contribution

- Ordonnance de — versée à un organisme, PEI-2

Coroner

- Procureur (le) et la *Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès*, COR-1
- Transcription sténographique de l'enquête, COR-2

Cour d'appel

- Procédure concernant les appels à la —, APP-1

Cour municipale

- Transfert de dossier, REP-1, TRA-2, TRA-3 et TRA-4
- Transfert de dossier (d'une— en raison de conflit d'intérêts), TRA-4

Cour supérieure

- Procès devant un juge sans jury
 - consentement du procureur, PRO-4
- Procès par jury exigé par le procureur, partie I, par. 7 et 8; PRO-5

Cour suprême du Canada

- Procédure concernant les appels à la —, APP-1

Crime

- Barreau (— commis par un membre du), REN-2
- Chambre des notaires (— commis par un membre de la), REN-2
- Comptables professionnels agréés (— commis par un membre de l'Ordre des), REN-2
- Diététistes (— commis par un membre de l'Ordre professionnel des), REN-2
- Drogues, DRO-1
- Ingénieurs (— commis par un membre de l'Ordre des), REN-2
- Médecins (— commis par un membre de l'Ordre des), REN-2
- Notaires (— commis par un membre de la Chambre des), REN-2

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Optométristes (— commis par un membre de l'Ordre des), REN-2
- Ordre professionnel (— commis par un membre d'un), REN-2
- Psychoéducateurs et psychoéducatrices (— commis par un membre de l'Ordre des), REN-2
- Psychologues (— commis par un membre de l'Ordre des), REN-2
- Violent, profil criminel
 - demande d'inscription, RDH-1

Criminalité

- Produits de la —
 - cautionnement fourni par le procureur général, PRO-7
 - procédure de saisie et confiscation, PRO-7

Criminel

- Extradition au Canada d'un —,
 - autorisation du directeur, EXT-1

Décès

- Avis au BSJ dans les cas de — d'enfant, INF-1
- Infraction relative à un —, COR-1
- Procureur (le) et la *Loi sur la recherche des causes et des circonstances des —*, COR-1
- Témoin, ENQ-1

Déclaration de principe concernant les témoins, partie I, par. 12; TEM-1

Déclaration de services aux citoyens du Directeur des poursuites criminelles et pénales, TEM-1

Déclaration extrajudiciaire

- Communication par le poursuivant, PRE-1
- Prise en considération de la — lors de l'autorisation de la poursuite, ACC-3
- Psychiatre (— donnée à un), TEM-4

Dédommagement

- Ordonnance de —, partie I, par. 13; PEI-1

Défendeur non représenté

- Adaptation des interventions, partie I, introduction et par. 9
- Communication de la preuve, partie I, par. 6 et 9; PRE-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Négociation de plaidoyer lorsque —, PLA-1

Définitions

- Comité de contrôle, COL-1
- Communication publique, MED-2
- Contractant, REN-3
- Directeur, partie II, page 1
- Directeur adjoint, partie II, page 1
- Directeur des poursuites criminelles et pénales, partie II, page 1
- Enfant, INF-1
- Lois du Québec, partie II, page 2
- Multirécidiviste, saisie et confiscation d'un véhicule, CAP-1
- Personne liée, REN-3
- Poursuivant désigné, partie II, page 2
- Procureur, partie II, page 2
- Procureur municipal, partie II, page 2
- Procureur en chef, partie II, pages 1 et 2
- Témoin collaborateur de justice, COL-1

Délai

- — d'audition
 - remise de cause, partie I, par.12; PRO-3
- — de prescription
 - infractions hybrides, partie I, par.4; ACC-5

Délai de prescription

- Infractions hybrides, ACC-5

Délinquant

- — à haut risque (demande d'inscription), RDH-1
- Engagements contractés en vertu des articles 810.1 et 810.2 C.cr. dans le cadre de la libération d'un — à l'expiration d'une peine fédérale d'incarcération, ENG-2
- Dangereux ou — à contrôler
 - suivi de la demande, DEL-1 et RDH-1
- Médecin, témoignage, TEM-4
- Sexuels, enregistrement de renseignement sur les —
 - prohibition de négociation de l'inscription à la banque de données, PLA-1
- Utilisation des déclarations antérieures (— dangereux ou à contrôler), TEM-4

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

Dénonciateur privé

- Intervention du procureur, PRI-1

Dénonciation

- Arrêt des procédures (ordonnance d') (*nolle prosequi*), NOL-1
- Autorisation (critères), partie I, par. 3; ACC-3
- Choix de la —, partie I, par. 3; ACC-5
- Choix entre deux lois (principe), partie I, par. 5; ACC-4
- Choix, infractions hybrides, partie I, par. 4; ACC-5
- Contestation constitutionnelle, AVI-1
- Dossier transféré à l'extérieur du Québec, TRA-2
- Dossier transféré à l'intérieur du Québec, TRA-2
- Dossier transféré d'une cour municipale, REP-1 et TRA-2
- Dossier transféré à l'intérieur du Québec en matière pénale, REP-1 et TRA-3
- Drogue (— dans un dossier de), DRO-1
- Engagement en vertu de l'article 810 C.cr.
 - substitution de dénonciation, partie I, par. 12; PLA-1 et VIO-1
- Enlèvement d'un enfant de moins de 14 ans, ENL-1 et MAN-2
- Gangstérisme, GAN-1
- Infraction commise par un policier, POL-1
- Infraction relative à un décès, COR-1
- Infractions d'ordre sexuel envers les adultes, partie I, par. 17; INF-2
- Infractions hybrides, partie I, par. 4; ACC-5
- Infractions envers les enfants, partie I, par. 15; INF-1
- Loteries, LOT-1
- Mandat d'arrestation
 - demande de délivrance, MAN-3
 - visa, MAN-3
- Mandat de perquisition
 - enlèvement d'un enfant de moins de 14 ans, ENL-1 et MAN-2
 - produits de la criminalité, MAN-2 et PRO-7
 - propagande haineuse, MAN-2
 - saisie de matériel journalistique, MED-1
 - vérification par le procureur, MAN-2
- Mandat relatif aux analyses génétiques, ADN-1
- Membre d'un ordre professionnel (— contre un), REN-2
- Non-judiciarisation (programme de), partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1
- Nouvelle —
 - procédure à suivre pour obtenir une autorisation, ACC-2
- Nudité, NUD-1
- Opportunité d'autoriser une —, ACC-3

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Organisation criminelle (— dans un dossier concernant les activités d'une), GAN-1
- Policier (— contre un), POL-1
- Poursuite criminelle contre un policier, POL-1
- Poursuite pour libelle diffamatoire
 - intervention, LIB-1
- Poursuivant privé, PRI-1
- Preuve pour autoriser une —, ACC-3
- Privée, PRI-1
- Programme de non-judiciarisation, partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1
- Regroupement des chefs d'accusation, partie I, par. 3
- Révision de la décision du procureur, ACC-3
- Sport (— criminelle lors de la pratique d'un), SPO-1
- Traitement des dossiers de drogues, DRO-1

Dépôt

- Acte d'accusation (critères) (— de l'), partie I, par. 3; ACC-3
- Acte d'accusation direct (— de l'), ACC-2
- Autorisation du — de l'accusation, partie I, par. 2; ACC-3
- Autorisation du — de la dénonciation (critères), partie I, par. 3; ACC-3
- Nouvelle dénonciation (— de la), partie I, par. 8; ACC-2

Désordre mental

- Requête en vertu de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*
 - non-intervention du procureur, TRO-2

Détention

- Choses saisies
 - preuve de la nécessité, SAI-1

Détermination de la peine, partie I, par. 13

Diététiste

- Infraction criminelle commise par un membre de l'Ordre professionnel des diététistes, REN-2

Diffamation

- Libelle diffamatoire, LIB-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

Directeur – Directeur adjoint

- Autorisation d'ordonnance de blocage, PRO-7
- Autorisation pour extradition au Canada d'un criminel, EXT-1
- Autorisation pour ordonner l'arrêt des procédures, si acte d'accusation direct, NOL-1
- Autorisation pour représenter un juriste ou un autre poursuivant en matière pénale, REP-1 et TRA-3
- Décision du —, TRA-4
- Définition, partie II, page 1
- Information à transmettre au — (témoin collaborateur de justice), COL-1
- Ordonnance de blocage, PRO-7
- Orientations et mesures, partie I
- Politique de poursuite (présentation des), partie I
- Porte-parole du —
 - autorisation de communication publique, MED-2
- Pouvoir discrétionnaire, partie I, introduction
- Pouvoir d'exiger un procès par jury (avis au —), PRO-5
- Produits de la criminalité, avis au —, PRO-7

Directeur des poursuites criminelles et pénales, définition, partie II, page 1

Discrétionnaire

- Pouvoir — du directeur et du procureur (exercice du), partie I, introduction

District judiciaire

- Renvoi dans un autre —
 - motifs, REN-1
- Transfert dans un autre district, TRA-2 et TRA-3

Divulgaration

- Entente avec un témoin collaborateur de justice, COL-1
- Matériel pornographique, POR-1
- Preuve (— de la), partie I, par. 6; PRE-1; voir **Communication**
- Renseignements confidentiels ou privilégiés, PRE-1 et MED-2

Don

- Ordonnance de contribution versée à un organisme
 - recommandation du procureur, PEI-2

Dossier

- ADN (suivi du —)

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- approprié selon les résultats de l'analyse afin de prévenir les erreurs judiciaires, ADN-1
- après le plaidoyer de culpabilité, ADN-1
- destruction des substances corporelles et des analyses, ADN-1
- Adolescent
 - tenue, utilisation, accès, destruction du —, ADO-4
- Communication de la preuve, partie I, par. 6; PRE-1
- Destruction (du — à la LSJPA), ADO-4
- Drogues (politique de poursuite)
 - traitement par le procureur, DRO-1
- Enlèvement d'un enfant par un parent, ENL-1 et MAN-2
- Poursuite criminelle contre un policier, POL-1
- Requête pour renvoi dans une autre circonscription territoriale, REN-1
- Transfert du — (en raison de conflit d'intérêts d'une cour municipale), TRA-4
- Transfert du — (infractions aux lois fédérales)
 - extérieur du Québec, TRA-2
 - intérieur du Québec, TRA-2
- Transfert du — (infractions aux lois du Québec)
 - intérieur du Québec, REP-1 et TRA-3

Dossier de protection

- Accès au — (*Loi sur la protection de la jeunesse*), ACC-1

Dossier relatif aux infractions

- Lois du Québec
 - traitement par le procureur, LOI-1

Dossier transféré

- Extérieur du Québec (infractions aux lois fédérales), TRA-2
- Intérieur du Québec (infractions aux lois fédérales), TRA-2
- Intérieur du Québec (infractions aux lois du Québec), REP-1 et TRA-3
- Municipale (— d'une cour), REP-1 et TRA-3
- Municipale (— d'une cour) en raison d'un conflit d'intérêts, TRA-4

Doute raisonnable

- Autorisation de la poursuite, ACC-3

Drogue

- Appel de la peine, DRO-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Autorisation de la dénonciation, partie I, par. 2, 3 et 4; ACC-3, ACC-5 et DRO-1
- Autorisation de la dénonciation (capacité de conduite affaiblie par une—), partie I, par. 17.1; CAP-1
- Avis de peine minimale, DRO-1
- Cautionnement, DRO-1
- Évaluation, TOX-1
- Peine en matière de —, DRO-1
- Politique de poursuite, ACC-5 et DRO-1
- Remise en liberté du prévenu, DRO-1 et TOX-1
- Ressources en dépendances, TOX-1
- Suivi informatique, DRO-1
- Traitement des dossiers de —, ACC-5 et DRO-1

Enfant

- Changement de procureur, INF-1
- Définition du mot —, INF-1
- Enlèvement par un parent (— de moins de 14 ans), ENL-1 et MAN-2
- Entrevue avec l'—, INF-1
- Infractions sur les —,
 - politique de poursuite et entente multisectorielle, partie I, par. 15; INF-1
 - registre RDHR (inscription), RDH-1
- Rencontre préalable de l'— avant l'autorisation, lors d'une infraction envers les — INF-1
- Support à l'—, INF-1

Engagement

- — de ne pas troubler l'ordre public, ENG-1 et VIO-1
- — du procureur général
- — de l'avocat représentant l'accusé (restriction de communication), PRE-1
 - produits de la criminalité (procédure de saisie et confiscation), PRO-7
- — en vertu de l'article 810 C.cr.
 - demande d'enquête policière préalable lorsque la plainte est initiée par la victime ou son représentant directement au procureur, ENG-1
 - plainte au procureur, ENG-1 et VIO-1
 - substitution de dénonciation, partie I, par. 16; PLA-1 et VIO-1
- Articles 810.1 ou 810.2 C.cr.
 - demande inscription RDHR, RDH-1
 - engagements dans le cadre de la libération d'un délinquant à l'expiration d'une peine fédérale d'incarcération, ENG-2
- Négociation de plaidoyer, PLA-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

Enlèvement

- Enfant de moins de 14 ans (— d'un), ENL-1 et MAN-2
- Mandat de perquisition lors de — d'un enfant de moins de 14 ans, ENL-1 et MAN-2
- International
 - avis à l'Autorité centrale du Québec – Direction des services professionnels – Service d'entraide internationale au ministère de la Justice, ENL-1

Enquête du coroner

- Procureur (le) et la *Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès*, COR-1
- Transcription sténographique de l' —, COR-2

Enquête policière indépendante - Politique ministérielle

- Décision du procureur, POL-1
- Désignation du procureur, POL-1
- Procédure relative au dépôt du rapport, POL-1

Enquête préliminaire

- Accusé (demande d'— par l'), ENQ-1
- Renvoi à procès
 - consentement du procureur, ENQ-1
- Préservation de la preuve, ENQ-1
- Témoin incapable de témoigner au procès, ENQ-1

Enquête sur remise en liberté

- Agression sexuelle, partie I, par. 17
- Capacité de conduite affaiblie, partie I, par. 17.1; CAP-1
- Drogues, DRO-1
- Hébergement dans une ressource en dépendances, TOX-1
- Violence conjugale, VIO-1

Enquêteur

- Consultation de l'—, PLA-1
- Pornographie (matériel en possession de l'—), POR-1
- Non autorisation de la poursuite
 - avis de refus, ACC-3

Enregistrement vidéo ou autre support informatique

- Disposition de la cassette vidéo, support informatique *et al.*, TEM-6

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Communication par le poursuivant, PRE-1
- Témoignage
 - mise en preuve de l' —, TEM-6

Entente

- Dérogation à une —, PLA-1
- Négociation de plaidoyer, PLA-1
- Respect d'une —, PLA-1
- Témoin collaborateur de justice (— avec un), COL-1

Entente multisectorielle

- Abus sexuels, partie I, par. 15; INF-1
- Enfants (infractions envers les), partie I, par. 15; INF-1

Entrevue

- Autorisation, MED-2
- Communication publique, MED-2

Équipement audiovisuel

- Télétémoignage, TEM-5

Examen psychiatrique

- Privilège concernant les déclarations, TEM-4
- Témoignage des médecins ou des psychiatres, TEM-4

Exploitation sexuelle des enfants

- Abus sexuels, INF-1
- Politique de poursuite et entente multisectorielle, partie I, par. 15; INF-1
- Pornographie juvénile, POR-1

Extradition au Canada

- Arrestation provisoire, EXT-1
- Autorisation du directeur, EXT-1
- Communication avec le BAE, EXT-1
- Procédure, EXT-1

FAVAC (Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels)

- Ordonnance de contribution pénale, PEI-2

Formules (Voir Annexes)

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

Frais

- Ordonnance de condamnation pécuniaire visant le Directeur ou le Procureur général, ORD-1
- Pénal, condamnation sans —, PLA-1

Gangstérisme

- Autorisation de l'accusation, GAN-1
- Procédure pour l'autorisation, GAN-1
- Suivi du dossier, GAN-1

Garder la paix

- Ordonnance de —, VIO-1

Information

- Droit à l'—, MED-2
- Interview par le procureur
 - à titre de citoyen, MED-2
 - à titre de procureur, partie I, par. 19; MED-2
 - mêlées de presse, partie I, par. 19; MED-2

Informatique

- Déclaration sur support —, Restriction de communication, PRE-1
- Effacement des données — (matériel pornographique), POR-1
- Suivi —
 - drogues (dossier de), DRO-1
 - violence conjugale (dossier de), VIO-1

Infraction

- Adultes (— d'ordre sexuel envers les adultes), partie I, par. 17; INF-2
- Barreau (— commise par un membre du), REN-2
- Chambre des notaires (— commise par un membre de la), REN-2
- Choix entre deux lois, partie I, par. 5; ACC-4
- Collège des médecins (— commise par un membre du), REN-2
- Contestation constitutionnelle, AVI-1
- Décès, COR-1
- Drogues, DRO-1
- Enfant (—, envers les enfants), partie I, par. 15; INF-1 et RDH-1
- Enlèvement d'un enfant de moins de 14 ans par un parent, ENL-1 et MAN-2
- Gangstérisme, GAN-1
- Grave, fraude fiscale, négociation de plaidoyer

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- consultation de l'enquêteur, PLA-1
- Hybride
 - choix du procureur, partie I, par. 4; ACC-5
 - transfert d'une cour municipale, ACC-5
- Libelle diffamatoire
 - intervention, LIB-1
- Lois du Québec
 - communication entre le procureur et le ministère ou l'organisme-client, LOI-1
 - traitement des dossiers, LOI-1
- Loteries, LOT-1
- Membre d'un ordre professionnel (— commise par un), REN-2
- Non-judiciarisation (programme de), partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1
- Nudité, NUD-1
- Ordre des comptables professionnels agréés (— commise par un membre de l'), REN-2
- Ordre des ingénieurs (— commise par un membre de l'), REN-2
- Ordre des optométristes (— commise par un membre de l'), REN-2
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices (— commise par un membre de l'), REN-2
- Ordre des psychologues (— commise par un membre de l'), REN-2
- Ordre professionnel des diététistes (— commise par un membre de l'), REN-2
- Organisation criminelle (— concernant les activités d'une), GAN-1
- Policier, (— commise par un), POL-1
- Programme de non-judiciarisation, partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1
- Seconde —, capacité de conduite affaiblie
 - avis de récidive, partie I, par. 17.1; CAP-1
- Seconde —, conduite pendant interdiction
 - avis de récidive, CAP-1
- Sommaire, partie I, par. 4; ACC-5
- Sport (— criminelle lors de la pratique d'un), SPO-1
- Surcharge
 - balances publiques, SEC-1
- Transfert de dossier, REP-1, TRA-2 et TRA-3

Infraction commise dans une autre province

- Demande de transfert de dossier, TRA-2

Ingénieur

- Infraction criminelle commise par un membre de l'Ordre des ingénieurs, REN-2

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

Institution financière

- Preuve par affidavit, PRE-2

Inscription au RDHR

- Critères d' —, RDH-1
- Procédure, RDH-1 et DEL-1

Intervention

- Directeur (— du)
 - recours extraordinaire contre un juge, REC-1
- Entente multisectorielle
 - abus sexuels, INF-1
 - enfants (infractions envers les), INF-1
- Libelle diffamatoire (— du procureur), LIB-1
- *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*, (non — du procureur), TRO-2
- Poursuite privée (— du procureur), PRI-1
- Procureur (— du)
 - libelle diffamatoire, LIB-1
 - poursuite privée, PRI-1
- Violence conjugale (— du procureur), VIO-1

Interview

- Autorisation, MED-2
- Principes généraux à respecter lors de l'—, MED-2
- Procureur ou procureur en chef (— du par un journaliste), partie I, par. 19; MED-2

Jeunesse

- Accès au dossier de protection, ACC-1
- Accès au dossier du procureur, LSJPA, ADO-4
- Appel concernant un dossier du droit de la —
 - comité (composition du), APP-1

Journaliste

- Interview du procureur ou du procureur en chef par un —, partie I, par. 19; MED-2
- Saisie de matériel journalistique, MED-1

Juge

- Recours extraordinaire contre un —

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- intervention du Directeur, REC-1

Juge de la Cour supérieure

- Procès sans jury devant un —
 - consentement du procureur, PRO-4
- Procès avec jury devant un —
 - exigé par le procureur, partie I, par. 7 et 8; PRO-5

Juriste de l'État

- Assistance à un —, REP-1
- Recours extraordinaire contre un juge
 - intervention du Directeur, REC-1

Jury

- Procès avec —
 - exigé par le procureur général ou le directeur, partie I, par. 7 et 8; PRO-5
- Procès sans — devant un juge de la Cour supérieure
 - consentement du procureur, PRO-4

Langage du procureur

- Plaidoirie incendiaire, PRO-2

Libelle diffamatoire

- Orientation de poursuite
 - exception, LIB-1
 - intervention du procureur, LIB-1

Loi sur la preuve au Canada

- Preuve par affidavit, PRE-2

Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels

- Contribution pénale, PEI-2

Loi sur la protection de la jeunesse

- Accès au dossier de protection, ACC-1

Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui

- Requête en vertu de la —
 - non-intervention du procureur, TRO-2

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès

- Procureur (le) et la —, COR-1
- Transcription sténographique de l'enquête du coroner, COR-2

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

- Accès et destruction des dossiers, ADO-4
- Assujettissement à une peine applicable aux adultes, ADO-4
- Drogues (dossier de), DRO-1
- Orientation, partie I, par. 14
- Rapport prédécisionnel, ADO-4

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

- Traitement des dossiers, DRO-1
- Avis de peine minimale, DRO-1

Lois

- Choix entre deux —, partie I, par 5; ACC-4
- Contestation constitutionnelle, AVI-1

Lois du Québec

- Définition, partie II, page 1
- Poursuite pour infraction aux —
 - communication entre le procureur et le ministère ou l'organisme-client, LOI-1
- Traitement des dossiers relatifs aux infractions, LOI-1
- Transfert de dossier, TRA-3

Loteries

- Politique de poursuite, partie I, par. 5; ACC-4 et LOT-1

Maladie mentale (Troubles mentaux)

- Requête en vertu de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*
 - non-intervention du procureur, TRO-2

Mandat d'arrestation

- Demande de délivrance d'un —, MAN-3
- Enlèvement d'un enfant de moins de 14 ans, ENL-1
- Non exécuté
 - opportunité de mettre un terme au dossier, MAN-1
 - procédure à suivre par le procureur, MAN-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- règle générale, MAN-1
- Visa du —, MAN-3

Mandat de perquisition

- Autorisation de la dénonciation du —, MAN-2
- Saisie de matériel journalistique, MED-1
- Vérification de la dénonciation, MAN-2

Mandat relatif aux analyses génétiques,

- Approbation de la dénonciation et du mandat, ADN-1
- Démarches pour l'obtention d'un —, ADN-1
- Destruction des substances, ADN-1
- Procédure pour l'obtention du —, ADN-1
- Suivis
 - analyses reçues après le plaidoyer de culpabilité (— des analyses et des résultats), ADN-1
 - analyses reçues après la conclusion du dossier (— des analyses et des résultats), ADN-1
 - dossier, ADN-1
 - mandat, ADN-1

Matériel audiovisuel

- Télétémoignage, TEM-5

Matériel journalistique

- Saisie de —
 - association du procureur en chef à la démarche du procureur, MED-1
 - consultation du procureur, MED-1
 - mandat de perquisition, MAN-2

Matériel pornographique

- Accès au —, POR-1
- Communication de la preuve, POR-1
- Dépôt en preuve du —, POR-1
- Mise sous scellé du —, POR-1

Matière pénale provinciale

- Assistance à un juriste ou un autre poursuivant, REP-1 et TRA-3
- Communication entre le procureur et le ministère ou l'organisme-client, LOI-1
- Représentation d'un autre poursuivant, REP-1 et TRA-3

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Traitement des dossiers, LOI-1
- Transfert de dossier dans un autre district, TRA-3

Médecins

- Infraction criminelle commise par un membre du Collège des —, REN-2
- Témoignage des — ou des psychiatres, TEM-4

Médias

- Autorisation de communication avec les —, partie I, par. 19; MED-2
- Communications avec les —, partie I, par. 19; MED-2
- Interview par le procureur, partie I, par. 19; MED-2
- Mandat de perquisition, MAN-2
- Mêlées de presse, partie I, par. 19; MED-2
- Principes généraux lors de transmission d'information aux —, MED-2
- Saisie de matériel journalistique, MED-1

Mesures extrajudiciaires

- Adolescents, partie I, par. 14

Ministre

- Avis du —, partie I
- Orientations et mesures, partie I

Mode de poursuite

- Choix entre deux lois, partie I, par. 5; ACC-4
- Infractions hybrides, partie I, par. 4; ACC-5

Négociation

- Entente avec un témoin collaborateur de justice (— d'une), COL-1

Négociation de plaidoyer

- Accusation dans plusieurs dossiers qui ne sont pas tous sous la même responsabilité
 - consultation avec d'autres procureurs, PLA-1
- Accusé non représenté
 - compréhension, partie I par. 9; PLA-1
 - principe, partie I par. 9; PLA-1
 - rappel de son droit, PLA-1
- ADN, prohibition de renonciation aux prélèvements lors de —, PLA-1
- Adolescents, partie I, par. 14; PLA-1
- Avis à la victime, PLA-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Avis au procureur en chef, PLA-1
- Chefs d'accusation (— relative au), partie I, par. 10
- Consultation de l'enquêteur, PLA-1
- Délinquant sexuel, prohibition de renonciation à l'inscription à la banque de données lors de —, PLA-1
- Enregistrement du plaidoyer, PLA-1
- Entente
 - dérogation (à une), lors de la —, PLA-1
- Frais en matière pénale, PLA-1
- Fraude fiscale, ARQ, consultation de l'enquêteur, PLA-1
- Information à la victime, partie I, par. 10; PLA-1
- Infraction relative aux surcharges
 - balances publiques, SEC-1
- Parties à la —, PLA-1
- Peine (— en regard de la), partie I, par. 10
- Pénal (dossier), partie I, par. 10; LOI-1 et PLA-1
- Principes, partie I, par. 9 et 10; PLA-1
- Produits de la criminalité, PRO-7
- Réduction d'une accusation entraînant une peine minimale
 - autorisation du procureur en chef, PLA-1
- Réduction d'une poursuite criminelle en infraction pénale
 - principe, partie I, par. 10; PLA-1
 - autorisation du procureur en chef, PLA-1
- Retrait du plaidoyer
 - non opposition du procureur si contrainte, partie I, par. 10
 - réévaluation de la preuve, partie I, par. 10
- Sécurité de la victime
 - avis à la victime (lorsqu'il s'agit d'infractions graves ou que la — peut être compromise), partie I, par. 11; PLA-1
- Substitution par l'article 810 C.cr.
 - principe, PLA-1
 - autorisation du procureur en chef, PLA-1

Nolle prosequi, NOL-1

Non-judiciaire (programme de traitement), partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1

Notaire

- Infraction criminelle commise par un membre de la Chambre des notaires, REN-2

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

Nouvelle dénonciation

- Procédure pour obtenir l'autorisation de déposer une —, partie I, par. 8; ACC-2

Nudité

- Cas d'application du *Code criminel*, NUD-1

Opportunité de poursuivre

- Avis de refus, lettre type, ACC-3
- Décision du procureur, partie I, par. 3; ACC-3
- Documentation à présenter au procureur, ACC-3
- Enfant, lors d'une infraction de nature sexuelle, éléments concernant l' —, INF-1
- Facteurs à considérer, ACC-3
- Motifs du refus d'intenter des poursuites
 - consignation au dossier, non transmission, ACC-3
- Opinion sur l'arrêt de la poursuite d'une enquête, ACC-3

Optométriste

- Infraction criminelle commise par un membre de l'Ordre des optométristes, REN-2

Ordonnance

- — de condamnation pécuniaire visant le Directeur ou le Procureur général, ORD-1
- Arrêt des procédures (— d') (*nolle prosequi*), NOL-1
- Blocage (— de)
 - produits de la criminalité, PRO-7
- Dédommagement (— de), partie I, par. 18
- Délinquant dangereux ou à contrôler, DEL-1
- Garder la paix (— de), VIO-1
- Huis clos (— de), pornographie, POR-1
- Interdiction de conduire (— d'), ACC-4
- Pornographie, — de remise des biens, POR-1
- Probation, (— de)
 - contribution versée à un organisme, PEI-2
- Requête pour une — de renvoi dans une autre circonscription territoriale, REN-1
- Renvoi (— de) pour évaluation psychiatrique, DEL-1 et TEM-4

Orientations et mesures du ministre

- Avis du Ministre, partie I

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

Ordre des comptables professionnels agréés

- Infraction criminelle commise par un membre de l' —, REN-2

Ordre des ingénieurs

- Infraction criminelle commise par un membre de l' —, REN-2

Ordre des optométristes

- Infraction criminelle commise par un membre de l' —, REN-2

Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices

- Infraction criminelle commise par un membre de l' —, REN-2

Ordre des psychologues

- Infraction criminelle commise par un membre de l' —, REN-2

Ordre professionnel

- Infraction criminelle commise par un membre d'un —, REN-2

Ordre professionnel des diététistes

- Infraction criminelle commise par un membre de l' —, REN-2

Ordre public

- Engagement de ne pas troubler l' —, ENG-1 et VIO-1

Organisation criminelle

- Accusation, choix de poursuite, ACC-4 et GAN-1
- Accusation, infractions hybrides, ACC-5
- Autorisation préalable d'une accusation visant une —, GAN-1
- Suivi d'un dossier concernant une accusation visant une —, GAN-1

Organisme

- Infraction criminelle commise par un membre d'un ordre professionnel, REN-2
- Ordonnance de contribution versée à un —, PEI-2

Paix

- Ordonnance de garder la —, VIO-1

Participation du procureur

- À l'information sur le système de justice, partie I, par. 19; MED-2
- Accueil du témoin, TEM-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Audition Tribunal administratif (Commission d'examen), TRO-1
- Enquête du coroner, COR-1

Parties

- Négociation de plaidoyer (— à la), PLA-1

Peine

- Adolescent, partie I, par. 14; ADO-4
- Agression sexuelle, partie I, par. 17
- Appel sur — en matière de drogues, DRO-1
- Avis de peine minimale, DRO-1
- Avis de récidive
 - capacité de conduite affaiblie, partie I, par. 17.1; CAP-1
 - conduite pendant interdiction, CAP-1
- Capacité de conduite affaiblie, partie I, par. 17.1; CAP-1
- Contribution versée à un organisme, PEI-2
- Délai, PEI-1
- Délinquant dangereux ou délinquant à contrôler, DEL-1 et RDH-1
- Détermination de la —, partie I, par. 17, 17.1 et 18
- Drogues, DRO-1
- Hébergement dans une ressource en dépendances, TOX-1
- Mandat (durée du), MAN-1
- Négociation à l'égard de la —, partie I, par. 10; PLA-1
- Ordonnance de contribution versée à un organisme, PEI-2
- Participation à la détermination de la —, principes, partie I, par. 18
- Rapport pré-décisionnel (*Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*), ADO-4
- Récidive, partie I, par. 17.1; CAP-1
- Réduction d'une accusation entraînant une peine minimale, PLA-1
 - autorisation du procureur en chef, PLA-1
- Renonciation du procureur à la production d'un rapport, LSJPA, ADO-4
- Représentations du procureur, partie I, par. 18
- Représentations sur —, partie I, par. 18
- Violence croissante
 - demande d'inscription, RDH-1

Pénal

- Assignation des témoins, partie I, par. 12; PRE-1, TEM-1 et TEM-7
- Assistance à un juriste ou un autre poursuivant en matière — provinciale, REP-1
- Assistance à un autre poursuivant en matière — provinciale, REP-1
- Choix de poursuivre au —

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- *Code criminel* ou loi pénale, partie I, par. 6; ACC-4
- Commission rogatoire, TEM-2
- Communication de la preuve, partie I, par. 6; PRE-1
- Communication entre le procureur et le ministère ou l'organisme-client, LOI-1
- Défendeur non représenté
 - adaptation des interventions, partie I, introduction et par. 9
 - communication de la preuve, partie I, par. 6 et 9; PRE-1
 - négociation de plaidoyer, partie I, par. 9 et 10; PLA-1
- Frais, non négociation lors du plaidoyer au —, PLA-1
- Jugement — susceptible de changer l'état du droit
 - transmission au Bureau des affaires pénales et au procureur en chef, LOI-1
- Policier
 - poursuite (— contre un), POL-2
- Preuve documentaire, partie I, par. 12; TEM-1 et TEM-7
- Représentation d'un juriste ou un autre poursuivant, REP-1 et TRA-3
- Requête en changement de district, REP-1 et TRA-3
- Sécurité routière
 - balances publiques, négociation de plaidoyer au secteur — partie I, par. 10 et 18; SEC-1
 - confiscation du permis lors de déclaration de culpabilité à une infraction criminelle, SEC-2
- Témoin (dans un dossier —)
 - maximisation de la preuve documentaire, sous réserve de l'article 63 du *Code de procédure pénale*, partie I, par. 12; TEM-7
- Traitement des dossiers
 - autorisation par le Bureau des affaires pénales, LOI-1
 - contenu, LOI-1
 - modification, LOI-1
- Transfert de dossier dans un autre district, REP-1 et TRA-3

Permis de conduire

- Confiscation en vertu du *Code de la sécurité routière*
 - condamnation au criminel (à la suite d'une), SEC-2

Perquisition

- Mandat de —
 - vérification de la dénonciation, MAN-2
- Saisie de matériel journalistique, MED-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

Plaidoiries incendiaires

- Représentations à la cour, PRO-2

Plaidoyer

- Autorisation du procureur en chef, PLA-1
- Avis à la victime, PLA-1
- Avis au procureur en chef, PLA-1
- Consultation de l'enquêteur, PLA-1
- Entente (respect d') lors du —, PLA-1
- Enregistrement du —, PLA-1
- Infraction incluse pour une infraction dont la mort résulte ou une infraction prévue à l'article 469 C.cr., PLA-1
- Négociation de —
 - infraction relative aux surcharges, SEC-1
- Négociation de — (adolescents), PLA-1
- Négociation de — (principes), partie I, par. 10; PLA-1
- Parties à la négociation de —, PLA-1
- Produits de la criminalité
 - négociation sur peine, PRO-7
- Réduction d'une accusation entraînant une peine minimale, PLA-1
 - autorisation du procureur en chef, PLA-1

Plainte privée

- Responsabilité du procureur, PRI-1

Policier

- Allégation criminelle contre un —
 - consultation par un directeur de police ou son représentant, POL-1
 - rapport d'enquête, POL-1
- Dénonciation par un —
 - demande de révision de la décision du procureur, ACC-3
- Poursuite criminelle contre un —, POL-1
- Poursuite pénale contre un —, avis au BSJ, POL-2

Politique de poursuite

- Agression sexuelle, partie I, par. 15 et 17; INF-1 et INF-2
- Capacité de conduite affaiblie, partie I, par. 17.1; ACC-5 et CAP-1
- Drogues, DRO-1
- Enfants (infractions envers les), INF-1
- Exploitation sexuelle des enfants (principes), partie I, par. 15
- Loteries et concours publicitaires, LOT-1
- Ministre de la Justice (— du), partie I

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Orientations et mesures, partie I
- Violence conjugale, partie I, par. 16; VIO-1

Politique du Directeur - BAI-1

- Communication de renseignements confidentiels, BAI-1

Politique ministérielle - Enquête policière indépendante

- Opinion du procureur, POL-1
- Rapport d'enquête concernant une —, POL-1

Polygraphe

- Collaborateur de justice, COL-1

Pornographie

- Accès au matériel (— que), POR-1
- Communication de la preuve, POR-1
- Dépôt en preuve du matériel saisi, POR-1
- Juvénile, POR-1
- Mise sous scellés, POR-1

Porte-parole

- Autorisation (— du directeur), partie I, par. 19; MED-2

Poursuite

- Abus sexuels, INF-1
- Adolescent (— contre un), partie I, par. 14
- Agression sexuelle (— en matière d'), partie I, par. 17
- Autorisation d'une — par le procureur, partie I, par. 2 et 3; ACC-3
- Choix entre deux lois, partie I, par. 5; ACC-4
- Contestation constitutionnelle, AVI-1
- Décision de poursuivre, partie I, par. 2
- Drogues, ACC-5 et DRO-1
- Gangstérisme, GAN-1
- Infraction au *Code criminel*
 - transfert dans un autre district, TRA-2
- Infraction aux lois du Québec
 - communication entre le procureur et le ministère ou l'organisme-client, LOI-1
 - transfert dans un autre district, TRA-3
- Infractions hybrides, partie I, par. 3; ACC-5
- Libelle diffamatoire

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- intervention du procureur, LIB-1
- Loteries
- politique de —, LOT-1
- Membre d'un ordre professionnel (— contre un), REN-2
- Motifs du refus d'intenter des —, ACC-3
- Non-judiciarisation (programme de), partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1
- Opportunité d'autoriser une —, ACC-3
- Ordonnance d'arrêt de la — (*nolle prosequi*), NOL-1
- Ordre professionnel (— contre un membre d'un), REN-2
- Organisation criminelle (— concernant les activités d'une), GAN-1
- Policier (— contre un), POL-1
- Politique de —
 - agression sexuelle, partie I, par. 15 et 17; INF-1 et INF-2
 - capacité de conduite affaiblie, partie I, par. 17.1; CAP-1
 - drogues, DRO-1
 - enfants (infractions envers les), partie I, par. 15; INF-1
 - exploitation sexuelle des enfants (principes), partie I, par. 15
 - loteries et concours publicitaires, LOT-1
 - violence conjugale, partie I, par. 16; VIO-1
- Preuve pour autoriser une —, ACC-3
- Privée, PRI-1
- Programme de non-judiciarisation, partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1
- Révision de la décision d'autoriser une —, ACC-3
- Sport (— d'un acte criminel à l'occasion de la pratique d'un), SPO-1
- Violence conjugale, partie I, par. 16; VIO-1

Poursuite privée

- Procureur désigné par le procureur en chef, PRI-1
- Responsabilité du procureur, PRI-1

Poursuivant

- Privé
 - responsabilité du procureur, PRI-1

Poursuivant désigné

- Définition, partie II, page 2
- Avis Gazette Officielle, application au —, Notes au lecteur

Pouvoir discrétionnaire du procureur

- Avis de récidive, CAP-1
- Chef, vice-président de l'Agence du revenu, partie II, pages 1 et 2
- Choix de la dénonciation, partie I, par. 2; ACC-3

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Choix de la loi (provinciale ou fédérale), partie I, par. 5; ACC-4
- Consentement au renvoi à procès, ENQ-1
- Consentement au procès devant juge sans jury, PRO-4
- Directeur et du procureur (exercice du — du), partie I, introduction; ACC-3
- Exercice du —, partie I, introduction; ACC-3
- Mode de poursuite, ACC-5
- Négociation du plaidoyer, partie I, par. 10; PLA-1
- Non-judiciarisation (programme de), partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1
- Procès devant jury (exigence d'un), partie I, par. 7; PRO-5
- Programme de non-judiciarisation, partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1
- Substitution de dénonciation, partie I, par. 16; PLA-1 et VIO-1

Prescription

- Délai de —
 - choix entre deux modes de poursuite, ACC-5
 - facteurs à évaluer, ACC-5

Presse

- Communication avec la —, partie I, par. 19; MED-2

Preuve

- Affidavit (— par), PRE-2
- Communication de la —, partie I, par. 6; PRE-1
- Défense (— fournie par la)
 - considération par le procureur lors de l'autorisation de la dénonciation, ACC-3
- Dépôt de l'entente avec un témoin collaborateur de justice, COL-1
- Documentaire pouvant être lue au procès, ENQ-1
- Documentaire, en matière pénale, partie I, par. 12; TEM-1 et TEM-7
- Documentaire, afin d'éviter le déplacement des témoins, partie I, par. 12; PRE-2, TEM-1 et TEM-7
- Communication par le poursuivant, partie I, par. 6; PRE-1
- Lecture de la — recueillie au procès, ENQ-1
- Mise en — de l'enregistrement vidéo du témoignage, TEM-6
- Mise en — de l'enregistrement vidéo ou support informatique, PRE-1
- Mise en — autre qu'un enregistrement vidéo ou support informatique, PRE-1
- Nécessité de la détention des biens saisis (— de la), SAI-1
- Poursuite (— suffisante pour intenter une), ACC-3
- Préservation de la —, ENQ-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

Prévenu

- Arrestation en matière d'enlèvement d'enfant, ENL-1
- Enquête sur remise en liberté provisoire
 - conditions de mise en liberté, partie I, par. 11 et 17; CAP-1, DRO-1 et VIO-1
 - dossier d'agression sexuelle, partie I, par. 17
 - dossier de capacité de conduite affaiblie, partie I, par. 17.1; CAP-1
 - dossier de drogues, DRO-1
 - dossier de violence conjugale, VIO-1
 - évaluation, TOX-1

Principes

- Orientations et mesures, partie I

Probation

- Ordonnance de —
 - contribution versée à un organisme, PEI-2

Procédure

- Acte d'accusation direct, ACC-2
- Appels (— concernant les)
 - comité des appels, APP-1
- Arrêt des procédures, NOL-1
- Choix de poursuite, ACC-4
- Choses saisies (détention des), SAI-1
- Comité des appels, APP-1
- Commission rogatoire, TEM-2
- Communication de la preuve, partie I, par. 6; PRE-5
- Comparution
 - violence conjugale, VIO-1
- Déclaration de culpabilité par procédure sommaire (— sur), ACC-5
- Délinquant à haut risque
 - inscription au RDHR, RDH-1
- Drogues
 - traitement des dossiers, DRO-1
- Enquête préliminaire
 - renvoi à procès, ENQ-1
 - témoignage en raison des risques d'absence au procès, ENQ-1
- Engagements en vertu des articles 810.1 et 810.2 C.cr. dans le cadre de la libération d'un délinquant à l'expiration d'une peine fédérale d'incarcération, ENG-2
- Extradition au Canada, EXT-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Infractions hybrides, partie I, par. 4; ACC-5
- Lois du Québec
 - traitement des dossiers, LOI-1
- Mandat d'arrestation non exécuté, MAN-1
- Mandat de perquisition, MAN-2
- Mandat relatif aux analyses génétiques, ADN-1
- Médias
 - saisie de matériel, MED-1
- Mise en accusation (par), ACC-5
- Négociation de plaidoyer, partie I, par. 10; PLA-1
- *Nolle prosequi*, NOL-1
- Non-judiciarisation (programme de), partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1
- Nouvelle dénonciation, partie I, par. 8; ACC-2
- Ordonnance d'arrêt des — (*nolle prosequi*), NOL-1
- Plaidoiries incendiaires, PRO-2
- Produits de la criminalité
 - saisie et confiscation, PRO-7
- Programme de non-judiciarisation, partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1
- Recours extraordinaires, REC-1
- Remise de cause et délai d'audition, PRO-3, TEM-1 et TEM-7
- Requête pour tenue du procès dans une autre circonscription territoriale, REN-1
- Requête pour ordonnance de renvoi pour évaluation selon l'article 752.1 C.cr., DEL-1
- Saisie et confiscation d'un véhicule, CAP-1
- Sommaire (—)
 - choix du procureur, partie I, par. 4; ACC-5
- Utilisation de la — sommaire, partie I, par. 4; ACC-5
- Transfert de dossier
 - cour municipale, REP-1, TRA-2 et TRA-3
 - extérieur du Québec (infractions aux lois fédérales), TRA-2
 - intérieur du Québec (infractions aux lois fédérales), TRA-2
 - intérieur du Québec (infractions aux lois du Québec), TRA-3

Procès

- Acte d'accusation direct, partie I, par. 8; PRO 5
- Appel (— en), APP-1
- Arrêt du —, NOL-1
- — dans une autre circonscription territoriale, REN-1
- Citation à — (consentement à la), ENQ-1
- Communication publique lors d'un —, MED-2
- Décès du témoin, ENQ-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Devant un juge de la Cour supérieure sans jury
 - consentement du procureur, PRO-4
- Équité du —, protection, partie I, par. 19; MED-2
- Jury (— avec)
 - exigé par le procureur général, le directeur ou le procureur en chef, partie I, par. 7 et 8; PRO-5
- Lecture de la preuve recueillie au —, ENQ-1
- Ordonnance d'arrêt du —, NOL-1
- Poursuite privée, PRI-1
- Remise du —, partie I, par. 12; PRO-3 et TEM-7
- Renvoi à — (consentement au), ENQ-1
- Renvoi du — dans une autre circonscription territoriale, REN-1 et TRA-3
- Témoin incapable de témoigner au —, ENQ-1

Procureur

- Accueil du témoin par le —, partie I, par. 12; TEM-1
- Avis de refus, ACC-3
- Collaborateur de justice (utilisation du témoin), partie I, par. 13; COL-1
- Communication avec les médias, partie I, par. 19; MED-2
- Communication publique
 - à titre de citoyen, MED-2
 - à titre de procureur, partie I, par. 19; MED-2
 - conférence, MED-2
 - cours, MED-2
 - écrit, MED-2
 - entrevue, MED-2
- Conduite du —, partie I, conclusion
- Conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts, PEI-2 et TRA-4
- Consentement du — pour procès devant juge sans jury, PRO-4
- Consentement du — pour renvoi à procès, ENQ-1
- Contestation constitutionnelle
 - avis au procureur en chef, AVI-1
- Contenu des engagements contractés en vertu des articles 810.1 et 810.2 C.cr. dans le cadre de la libération d'un délinquant à l'expiration d'une peine fédérale d'incarcération, ENG-2
- Définition, partie II, page 2
- Demande de délivrance d'un mandat d'arrestation, MAN-3
- Demande de l'enquêteur de réviser la décision du —, ACC-3
- Demande de transcription sténographique de l'enquête du coroner, COR-2
- Demande d'inscription au RDHR
 - documents à joindre, RDH-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- procédure, RDH-1
- Engagements en vertu des articles 810.1 et 810.2 C.cr. dans le cadre de la libération d'un délinquant à l'expiration d'une peine fédérale d'incarcération, ENG-2
- Entente (respect par le — d'), PLA-1
- Entrevue
 - avec l'enfant, partie I, par.15; INF-1
 - avec la victime adulte, INF-2
- Infractions envers les enfants - Politique
 - changement de —, INF-1
 - consultation auprès du procureur en chef, INF-1
 - responsabilité du dossier, INF-1
- Interview à un journaliste, partie I, par. 19; MED-2
- Négociation de plaidoyer, partie I, par. 10; PLA-1
- Opinion juridique
 - demande d'un agent de la paix, ACC-3
 - motifs du refus, ACC-3
- Plaidoiries incendiaires, PRO-2
- Poursuite
 - autorisation par le —, partie I, par. 2 et 3; ACC-3, ACC-4 et ACC-5
- Poursuite criminelle contre un policier
 - désignation d'un procureur, POL-1
 - opinion du procureur, POL-1
- Poursuite privée, PRI-1
- Pouvoir discrétionnaire (exercice du), partie I
- Procès par jury exigé par le —, partie I, par. 7 et 8; PRO-5
- Rencontre avec la victime
 - adulte, INF-1
 - enfant, INF-1
- Requête en vertu de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*
 - non-intervention, TRO-2
- Requête pour renvoi dans une autre circonscription territoriale
 - autorisation du procureur en chef, REN-1
- Support à la victime, partie I, par. 11 et 15, INF-1 et INF-2
- Transfert de dossier à l'intérieur du Québec
 - désignation par le procureur en chef, TRA-2
- Troubles mentaux
 - respect des dispositions de l'article 672.33 C.cr. prévoyant l'audience dans les 2 ans lors d'un verdict d'incapacité, TRO-1
 - transmission de documents à la Commission d'examen, TRO-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

Procureur en chef

- Autorisation du —
 - acte d'accusation direct, ACC-2
 - accusation de gangstérisme, GAN-1
 - accusation reliée à une organisation criminelle, GAN-1
 - avis au directeur, COL-1
 - avis de récidive, CAP-1
 - avis au procureur en chef du BAE, DEL-1
 - avis au Service correctionnel du Canada, DEL-1
 - collaborateur de justice, COL-1
 - commission rogatoire, TEM-2
 - définition de multirécidiviste aux fins de confiscation d'un véhicule, CAP-1
 - délinquant dangereux ou délinquant à contrôler, DEL-1 et RDH-1
 - gangstérisme (dépôt d'une accusation de), GAN-1
 - interview par le procureur, partie I, par. 19; MED-2,
 - ordonnance de blocage, PRO-7
 - organisation criminelle (dépôt d'une accusation reliée à une), GAN-1
 - mandat d'arrestation non exécuté (pour mettre un terme au dossier), MAN-1
 - poursuite privée, PRI-1
 - procès avec jury, PRO-5
 - produits de la criminalité, MAN-2 et PRO-7
 - renvoi de la tenue d'un procès dans une autre circonscription territoriale, REN-1
 - représentation d'un juriste ou d'un autre poursuivant, REP-1
 - transcription sténographique, COR-2
- Condamnation pécuniaire
 - avis au —, ORD-1
- Contestation constitutionnelle
 - avis au BSJ, AVI-1
 - avis au —, AVI-1
 - information à la direction concernée, AVI-1
- Décision du —
 - appel, APP-1
 - autorisation de la dénonciation (révision de l'), ACC-3
 - commission rogatoire, TEM-2
 - coroner (demande d'enquête du), COR-1
 - interview par le procureur, partie I, par. 19; MED-2
 - saisie de matériel journalistique, MED-1
 - utilisation du collaborateur de justice, COL-1
- Définition, partie I, page 1; PLA-1 et TRA-2

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Entente (dérogation à une)
 - avis au —, PLA-1
- Mandat
 - dénonciation en matière d'ADN, ADN-1
 - dénonciation relative à la saisie de matériel journalistique, MED-1
- Négociation de plaidoyer
 - avis au —, PLA-1
- Poursuite criminelle contre un policier
 - désignation d'un procureur, POL-1
- Requête visant condamnation pécuniaire
 - avis au —, ORD-1
- Transfert de dossier municipal par un procureur ou un poursuivant désigné au Directeur en raison d'un conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts, TRA-4
- Transfert de dossier à une cour municipale, TRA-2
- Transfert de dossier à l'intérieur du Québec
 - désignation d'une personne responsable, TRA-2

Procureur général

- Engagement du —
 - produits de la criminalité, PRO-7
- Crimes exigeant le consentement du —
 - autorisation de la dénonciation du mandat de perquisition, MAN-2
- Orientations et mesures, partie I
- Ordonnance de condamnation pécuniaire visant le —, ORD-1
- Politique de poursuite (présentation des), partie I
- Pouvoir discrétionnaire, partie I
- Procès par jury (pouvoir d'exiger un), PRO-5

Produits de la criminalité

- Autorisation de la dénonciation pour un mandat de perquisition, MAN-2 et PRO-7
- Cautionnement fourni par le procureur général, PRO-7
- Infraction à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, PRO-7
- Mandat de perquisition, MAN-2 et PRO-7
- Procédure de saisie et confiscation, PRO-7

Programme

- Alcofrein
 - capacité de conduite affaiblie, CAP-1
- Mesures extrajudiciaires

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- adolescents, partie I, par. 14
- Non-judicialisation, partie I, par. 2; ACC-3 et NOJ-1
- Poursuite par voie de mise en accusation, ACC-5

Protection de la jeunesse

- Accès au dossier de —, ACC-1

Protection des personnes dont l'état mental

- *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*, TRO-2

Psychiatre

- Privilège avocat-client, TEM-4
- Rapport du — (violence croissante), RDH-1
- Témoignage des médecins ou des —, TEM-4

Psychoéducateur

- Infraction criminelle commise par un membre de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices, REN-2

Psychologue

- Infraction criminelle commise par un membre de l'Ordre des psychologues, REN-2

Rapport d'enquête

- Contenu à l'autorisation, ACC-3

Rapport prédécisionnel

- *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*
 - renonciation à la production d'un —, ADO-4
- Violence indiquée au —, RDH-1

Rapt

- Enfant de moins de 14 ans, ENL-1 et MAN-2

Récidive

- Avis de —, capacité de conduite affaiblie, CAP-1
- Avis de —, conduite pendant interdiction, CAP-1
- Mode de poursuite, ACC-5
- Multirécidiviste, saisie et confiscation du véhicule, CAP-1
- Violente (demande d'inscription RDHR), RDH-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

Recours extraordinaire contre un juge

- Avis au BSJ, REC-1
- Intervention du Directeur, REC-1

Refus de témoigner de la part de la victime

- Violence conjugale, VIO-1

Registre des délinquants à haut risque (RDHR)

- Coordonnateur du —, RDH-1
- Critères d'inscription au —, RDH-1
- Demande d'inscription au —, RDH-1 et DEL-1
- Procédure, RDH-1

Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics

- Définitions, REN-3
- Infractions relevant du Directeur aux fins d'inscription au —, REN-3
- Transmission de renseignements aux fins d'inscription au —, REN-3

Remise de cause

- Délai d'audition, PRO-3
- Demande de la défense, PRO-3
- Demande de la poursuite, PRO-3 et TEM-7
- Inconvénients aux témoins, partie I, par. 12
- Pénal, témoin dans l'impossibilité de se présenter, TEM-7
- Preuve documentaire, TEM-7
- Témoin (risque que le — soit) absent au procès, ENQ-1
- Témoins, partie I, par. 12; PRE-2, TEM-1 et TEM-7

Remise en liberté provisoire

- Enquête sur —
 - dossier d'agression sexuelle, partie I, par.17; INF-2
 - dossier de capacité de conduite affaiblie, partie I, par. 17.1; CAP-1
 - dossier de drogues, DRO-1
- Violence conjugale
 - comparution et enquête, partie I, par. 16; VIO-1
 - conditions de remise en liberté, VIO-1

Renvoi

- — du procès dans une autre circonscription territoriale, REN-1
- Procès (— à)
 - consentement du procureur, ENQ-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Requête pour — dans un autre district, VEN-1
- Transfert de dossier dans un autre district, TRA-2 et TRA-3
- Transfert de dossier dans une autre province, TRA-2
- Transfert de dossier dans une cour municipale, TRA-2 et TRA-3

Représentation

- Assistance à un juriste de l'État ou un autre poursuivant, REP-1
- Procureur (— à la cour pour un juriste ou un autre poursuivant), REP-1
- Procureur (—s à la cour de la part du), PRO-2

Requête

- — visant condamnation pécuniaire
 - avis au procureur en chef, ORD-1
- Changement de district en matière pénale, REP-1
- Commission rogatoire (— pour), TEM-2
- *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui* (en vertu de la)
 - non-intervention du procureur, TRO-2
 - référence à d'autres services juridiques, TRO-2
- Recours extraordinaire contre un juge
 - intervention du Directeur, REC-1
- Renvoi du procès dans une autre circonscription territoriale, REN-1
- Télétémoignage, partie I, par. 11 et 12; TEM-5

Retrait de plainte par la victime

- Violence conjugale
 - refus de témoigner, partie I, par. 16; VIO-1
 - substitution par l'article 810 C.cr., PLA-1

Retrait du plaidoyer

- Négociation de plaidoyer, partie I, par. 10; PLA-1
- Réduction d'une poursuite criminelle en infraction pénale
 - principe, partie I, par. 10; PLA-1
 - autorisation du procureur en chef, PLA-1
- Retrait du plaidoyer
 - non opposition du procureur si contrainte, partie I, par. 10
 - réévaluation de la preuve, partie I, par. 10
- Substitution par l'article 810 C.cr.
 - principe, PLA-1
 - autorisation du procureur en chef, PLA-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

Saisie

- Détention des choses saisies
 - pornographie, POR-1
 - preuve de la nécessité, SAI-1
- Matériel journalistique
 - demande d'avis juridique à un procureur, MED-1
 - intervention du procureur en chef à la démarche du procureur, MED-1
- Matériel pornographique, POR-1
- Produits de la criminalité
 - procédure de confiscation et —, PRO-7
- Véhicule
 - procédure de confiscation et —, CAP-1

Sécurité routière

- Application du *Code de la sécurité routière* par suite d'une condamnation au criminel, SEC-2
- Balances publiques
 - infraction relative aux surcharges, SEC-1

Séquestration

- Enfant de moins de 14 ans, ENL-1 et MAN-2

Services d'accueil

- Témoin de la poursuite, TEM-1

Services d'aide

- Référence au — partie I, par. 11, 15 et 16; BAI-1, INF-1, INF-2 et VIO-1

Sport

- Acte criminel (lors de la pratique d'un —)
 - consentement à l'application de la force, SPO-1
 - décision de poursuivre, éléments à considérer, SPO-1
 - degré de violence inhérent, SPO-1
- Consentement à des voies de faits, SPO-1
- Modification au consentement initial à des voies de faits, SPO-1

Statut de partie

- Tribunal administratif (Commission d'examen), TRO-1

Sténographie

- Enquête du coroner

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- transcription sténographique des témoignages à la demande du procureur, COR-2

Suivi informatique

- Dossiers de drogues, DRO-1
- Dossiers de violence conjugale, VIO-1

Surcharges

- Infraction relative aux —, SEC-1

Système de loteries

- Politique de poursuite, LOT-1

Système national de repérage

- Registre des délinquants à haut risque (RDHR), RDH-1

Taxi

- Révocation du permis de transport à la suite d'une condamnation au criminel, SEC-2

Télétémoignage

- Témoignage par télévision en circuit fermé, TEM-5

Télévision en circuit fermé

- Témoignage par —, TEM-5

Témoin

- Absence du — (enquête préliminaire et procès), ENQ-1
- Accueil du —, partie I, par 12; TEM-1
- Assignation du —
 - protection du —, partie I, par. 12; TEM-1
 - transmission 15 jours avant la date de, TEM-1
- Avantages accordés à un —, partie I, par. 13; COL-1
- Collaborateur de justice (utilisation du —)
 - définition du —, COL-1
 - dépôt en preuve de l'entente, COL-1
 - négociation de l'entente, partie I, par. 13; COL-1
 - test polygraphique, COL-1
- Commission rogatoire, TEM-2
- Déclaration de principe (concernant les —), partie I, par. 12; TEM-1
- Décès du —, ENQ-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Déclaration de services aux citoyens du Directeur des poursuites criminelles et pénales
 - information, TEM-1
 - transmission de la convocation 15 jours avant la date, TEM-1
- Enquête préliminaire, risque que le — soit absent au procès, ENQ-1
- Enregistrement vidéo du témoignage
 - mise en preuve et disposition, TEM-6
- Incapable de témoigner au procès, ENQ-1
- Information au — partie I, par. 12; TEM-1
- Médecin ou psychiatre, TEM-4
- Pénal (— dans un dossier)
 - maximisation de la preuve documentaire, partie I, par. 12; TEM-7
- Refus de prêter serment, ENQ-1
- Remise, — dans l'impossibilité de se présenter, partie I, par. 12; TEM-7
- Témoignage par télévision en circuit fermé, TEM-5
- Vulnérable, partie I, par. 12; TEM-5
- Victime de violence conjugale
 - retrait de plainte ou refus de témoigner, partie I, par. 16; VIO-1

Témoignage

- Collaborateur de justice (utilisation du —)
 - dépôt en preuve de l'entente, COL-1
 - négociation de l'entente, partie I, par. 13; COL-1
- Commission rogatoire, TEM-2
- Décès du témoin, ENQ-1
- Disposition de la cassette vidéo ou du support informatique, TEM-6
- Enquête préliminaire (— à l'), ENQ-1
- Enregistrement vidéo *et al.* du —
 - mise en preuve et disposition, TEM-6
- Impossibilité de rendre —, ENQ-1
- Médecins ou psychiatres (— des), TEM-4
- Refus de prêter serment, ENQ-1
- Télévision en circuit fermé (— par), partie I, par.10; TEM-5
- Victime de violence conjugale
 - retrait de plainte ou refus de témoigner, partie I, par. 16; VIO-1

Test polygraphique

- Collaborateur de justice, COL-1

Traitement des dossiers

- Drogues

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- politique de poursuite, DRO-1
- Infractions aux lois du Québec, LOI-1

Transcription sténographique

- Enquête du coroner
- demande de — par le procureur, COR-2

Transfert de dossier

- Cour municipale, REP-1, TRA-2, TRA-3 et TRA-4
- Conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts (— en raison d'un d'une cour municipale ou d'un poursuivant désigné, TRA-4
- Extérieur du Québec (infractions aux lois fédérales), TRA-2
- Intérieur du Québec (infractions aux lois fédérales), TRA-2
- Intérieur du Québec (infractions aux lois du Québec), REP-1 et TRA-3
- Poursuivant désigné, REP-1 et TRA-4
- Requête pour renvoi dans une autre circonscription territoriale, REN-1

Transmission de documents

- Tribunal administratif (Commission d'examen), TRO-1
- Service correctionnel du Canada, DEL-1

Transmission de renseignements au BSJ

- Poursuite criminelle contre un membre d'un ordre professionnel, REN-2
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics, REN-3

Transport par taxi

- Révocation du permis à la suite d'une condamnation au criminel, SEC-2

Tribunal

- — administratif (Commission d'examen), TRO-1
- Renvoi du procès dans un autre district
- requête pour renvoi dans une autre circonscription territoriale, REN-1

Troubles mentaux

- Requête
- *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*, non intervention du procureur, TRO-2
- Suivi après la déclaration d'inaptitude, TRO-1 et RDH-1
- Tribunal administratif (Commission d'examen)
- statut de partie, TRO-1
- transmission de documents, PRE-1 et TRO-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Violence croissante
 - inscription au RDHR, RDH-1

Véhicule à moteur

- Capacité de conduite affaiblie, partie I, par. 17.1; ACC-5 et CAP-1
- Conduite d'un —
 - autorisation, choix de poursuite, ACC-4, ACC-5 et CAP-1
 - multirécidivistes, ACC-5 et CAP-1
 - pendant interdiction, CAP-1
- Saisie et confiscation, CAP-1

Victime

- Adaptation du procureur à la —, partie I, par. 11
- Agression sexuelle, partie I, par. 17; INF-1, INF-2, PRO-3, TEM-5, TEM-6 et TRA-2
- Appel (avis à la — lors d'un), APP-1
- Bail, résiliation, sécurité de la —, BAI-1 et VIO-1
- Enfant —, partie I, par. 15; INF-1, TEM-1, TEM-5 et TEM-6
- Fonds d'aide aux —
 - contribution versée à un organisme, PEI-2
- Information à la —, partie I, par. 11; PLA-1, PRO-3 et TEM-1
- Infractions d'ordre sexuel envers les adultes, INF-2
- Libelle diffamatoire (— de), LIB-1
- Négociation de plaidoyer
 - avis à la —, avant de conclure l'entente, PLA-1
- Peine, préoccupation de la —, partie I, par. 18; PLA-1
- Prise en compte des intérêts de la —, partie I, par. 2, 11, 15, 16, 17 et 18; PRO-3, TEM-1 et TRA-2
- Référence de la —, partie I, par. 11, 15, 16 et 17; BAI-1, INF-1, INF-2 et VIO-1
- Rencontre de la —, partie I, par. 11, 15 et 17; ENG-1, INF-1, INF-2, PLA-1, TEM-1 et VIO-1
- Rencontre préalable de la — avant l'autorisation, lors d'une infraction, INF-1 et INF-2
- Support à la — adulte, INF-2
- Traitement de la —, partie I, par. 11; TEM-1
- Violence conjugale
 - retrait de plainte ou refus de témoigner par la —, VIO-1

Violence conjugale

- Bail, résiliation, BAI-1 et VIO-1
- Comparution et enquête sur mise en liberté, VIO-1

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Décision de ne pas autoriser de poursuite, VIO-1
- Détermination de la peine, VIO-1
- Engagement de ne pas troubler la paix (art. 810 C.cr.) en —
 - autorisation du procureur en chef ou toutes les conditions indiquées sont réunies, VIO-1
 - demande de la victime, VIO-1
 - mécanique d'utilisation, partie I, par. 16; VIO-1
 - substitution d'une dénonciation par un engagement, partie I, par. 16; VIO-1
- Information à la victime, lors de négociation de plaider, avant l'entente, PLA-1
- Intervention du procureur, VIO-1
- Politique de poursuite, partie I, par. 16; VIO-1
- Refus de témoigner, procédure à suivre, VIO-1
- Retrait de plainte par la victime, procédure à suivre, partie I, par. 16; VIO-1
- Saisie et confiscation des armes, VIO-1

Visa

- Mandat d'arrestation (— du), MAN-3